

Numéro d'appel unique à destination des personnes attirées par les enfants :

Phase d'expérimentation lancée par la FFCRIAVS
dans le cadre du Pacte pour l'enfance.

0 806 23 10 63

**Service gratuit
+ prix appel**

Le 20 novembre, Adrien Taquet, secrétaire d'état à la protection de l'enfance dévoile les mesures concernant le pilier « Protection de l'enfance » de son Pacte pour l'enfance.

Faisant suite aux recommandations de l'audition publique « Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge » et de la Mission Commune d'Information « Infractions sexuelles sur mineurs commises par des adultes dans le cadre de leur métier ou de leur fonction » du Sénat quant à la prévention des actes commis sur les mineurs, le secrétaire d'état annonce le lancement de la phase d'expérimentation du Numéro unique pour les personnes attirées par les enfants.

Ce projet est porté par la Fédération française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIAVS) présidée par le Dr. Anne-Hélène MONCANY, psychiatre (Toulouse) et composée d'un réseau de 27 Centres ressources régionaux, soit plus de 200 professionnels du service public hospitalier.

Ayant fait ses preuves en Allemagne, ce type de dispositif a la vocation de proposer une évaluation en vue d'une orientation vers une prise en charge adaptée à la problématique de l'appelant. L'objectif de prévention est d'éviter tout passage à l'acte et de nouvelles victimes. Or les études à l'appui du dispositif allemand montrent que les personnes concernées par le dispositif sont en demande de soins mais que ces soins leur sont le plus souvent inaccessibles (manque de lisibilité du réseau de professionnels, quand ce réseau est existant).

En construisant ce projet en lien avec les associations d'aide aux victimes, les CRIAVS fédérés s'engagent donc à nouveau pour agir à la source des violences sexuelles.

#Agiràlasource



1 PROJET NUMERO UNIQUE A DESTINATION DES PERSONNES ATTIREES PAR LES ENFANTS

« Les personnes attirées par les enfants sont majoritairement **spontanément en demande d'aide**. Notre devoir est de l'entendre et d'y répondre. »

1.1 REFERENTS DU PROJET

- ❖ Mme. Ingrid BERTSCH, psychologue, CRIAVS Centre Val-de-Loire
- ❖ Dr. Jean-Philippe CANO, psychiatre, ERIOS - CRIAVS Aquitaine
- ❖ Dr. Mathieu LACAMBRE, psychiatre, CRIAVS Languedoc-Roussillon

1.2 LE PROJET

Le projet a pour visée la création d'un **numéro de téléphone unique et non surtaxé, national**, permettant d'écouter et orienter si nécessaire **les personnes attirées sexuellement par des enfants**, vers les dispositifs d'évaluation et de soins adaptés.

Techniquement, il s'agit d'une plateforme téléphonique permettant, suite à un message d'accueil, de renvoyer vers un interlocuteur sur le département de résidence (ou de naissance, le cas échéant) que l'appelant aura renseigné en tapant le numéro sur son clavier.

Les répondants seront les secrétaires et des soignants des CRIAVS formés à cette mission.

2

1.3 ARGUMENTAIRE

1.3.1 Données épidémiologiques

1.3.1.1 Un besoin identifié

Ici, 3 études sur plusieurs échantillons mettant en évidence le pourcentage de sujets attirés par les enfants, et permettent d'identifier un besoin :

	Attirés par les petits enfants	Fantaisies sexuelles envers les enfants	Masturbations en pensant aux enfants	Tout acte sexuel (si personne ne pouvait le découvrir) avec des enfants
Brière et Runtz (1989)	21% (n=40)	9% (n=17)	5% (n=8)	7% (n=13)
Smiljanich et Briere (1996)	22, 2% (n=22)	4% (n=11)	6% (n=17)	3% (n=8)
Becker-Blease, Friend et Freyd (2006)	7% (n = 37)	18% (n = 95)	8% (n = 42)	4% (n = 21)

Une étude plus récente de Wurtele, Simons et Moreno (2013) nous permet par ailleurs d'affirmer que les sujets pédophiles ne sont pas exclusivement des hommes. Bien que moins repérées, les femmes aussi sont concernées.

1.3.1.2 Des sujets qui demandent de l'aide

S'il convient de rappeler que les sujets présentant un trouble pédophilique ne sont pas tous sujets au passage à l'acte sur les enfants et que, dans la réciproque, tous les agresseurs sexuels d'enfants ne sont pas attirés de manière préférentielle par les enfants, le numéro unique cible une population vulnérable (en souffrance et/ou/donc à risque) et apporte ainsi une réponse en matière de prévention, d'autant plus que **la population ciblée est demandeuse d'aide**.

A ce titre, l'étude de Volet, Courvoisier et Aebi (2011) au sujet de dispositifs à l'étranger met en évidence que :

- ❖ 50,9% des appelants recherche une aide faisant suite à une crainte de passage à l'acte
- ❖ 54,7% des appelants dit avoir cherché une aide professionnelle préalable

Enfin, notons que les personnes attirées sexuellement par les enfants sont identifiées dans d'autres réseaux d'aide : SOS Amitié, L'Ange Bleu, demandes spontanées à chaque ouverture d'établissement spécialisé.

1.3.2 Consensus des experts et textes de référence

Ce projet répond aux recommandations émanant des professionnels et des politiques impliqués dans la prévention des violences sexuelles et la protection de l'enfance, et restitués dans les 2 derniers rapports de référence dans le domaine :

- ❖ « **Proposition 14 : évaluer et développer au niveau national l'expérience de réseaux d'écoute pour proposer un numéro d'appel unique.** » issue du rapport de la commission de l'audition publique « Auteurs de Violences Sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge », qui s'est tenue les 14 et 15 juin 2018 au Ministère des Solidarités et de la Santé. (voir 2.3 « Principaux projets de la FFCRIAVS)
- ❖ « **Proposition 10 : créer une structure dédiée à l'écoute et l'accompagnement des personnes pédophiles afin d'éviter tout passage à l'acte.** » issue de la Mission Commune d'Information « Infractions sexuelles sur mineurs commises par des adultes dans le cadre de leur métier ou de leur fonction » du Sénat. Cette commission a auditionné un ensemble d'experts sur la question, dont la FFCRIAVS suite à l'audition publique sus-citée.

1.3.3 L'exemple allemand

Ce type de dispositif existe déjà depuis plusieurs années dans d'autres pays, en Allemagne par exemple, où il a largement fait ses preuves en terme de prévention. Depuis 2005, le dispositif mis en place par l'équipe de l'hôpital de la Charité (Berlin), intitulé «Dunkelfeld» (*champ sombre*), cible des sujets présentant des symptômes pédophiles et/ou hébéphiles (attirance pour des sujets pubères en début d'adolescence). Cette campagne avait bénéficié du soutien du Ministère de la Justice, de plusieurs Universités (Berlin, Hambourg et Leipzig) et des œuvres privées ou fondations (Wolkswagen ou UBS Optimus Foundation). Une association de victimes siège au conseil d'administration du dispositif qui s'est progressivement développé sur 10 autres structures en Allemagne.

Le dispositif Dunkelfeld s'est appuyé sur une campagne médiatique conséquente (spots tv à des heures de grande écoute, affiches...) associant des slogans efficaces (« aimez-vous les enfants plus qu'il ne le faudrait ? » « Que devrait-on faire d'un homme attiré par les enfants? ...l'aider »).

En mars 2018, 9515 contacts téléphoniques ont été recensés, et ont donné lieu à 2894 évaluations et 1554 offres de thérapie.

Le dispositif s'est également étoffé d'un site en ligne d'information et d'auto-diagnostic (www.troubled-desire.com) avec des conseils pour la gestion personnelle des symptômes. Cet outil d'auto-diagnostic a été traduit en français avec la collaboration de la FFCRIAVS sur sollicitation de l'équipe de la Charité, et sa mise en ligne en France est actuellement à l'étude.

Des coopérations européennes sont envisagées à termes quant à la mise en commun de ressources cliniques et théoriques.

1.4 DEROULEMENT DU PROJET

- ❖ Depuis juin 2018 : élaboration du projet avec un groupe de travail constitué
- ❖ Septembre 2019 : 1^{ère} formation des répondants

Suite aux échanges du 24 octobre 2019 en présence de M. Adrien Taquet et de Mme. Aline Olié, les étapes suivantes pourraient se définir comme suit :

- ❖ **Novembre 2019 : lancement de la phase d'expérimentation** avec le soutien du Gouvernement dans le cadre du Plan Protection de l'Enfance sur 5 territoires : Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Centre Val-de-Loire, PACA, Auvergne.
- ❖ **2020 (date à définir) : lancement du numéro national** en présence du Gouvernement et de France Victime.

1.5 INSCRIPTION DANS LE « PACTE POUR L'ENFANCE »

Le projet innovant s'inscrit dans les piliers « Protection de l'enfance » et « Lutte contre les violences faites aux enfants ».

Les modalités de soutien restent à définir. Suite à la rencontre avec M. Taquet et Mme. Olié, il est convenu que la communication autour du projet est un élément fondamental de sa réussite et que l'aide du Gouvernement sera indispensable.

En amont, une formalisation de ce soutien auprès des ARS et des établissements de santé comportant un CRIAVS s'avère importante pour l'adhésion de tous.

2 LES CRIAVS

« Notre mission de service public : agir à la source des violences sexuelles. »

Les **Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS)** sont des structures de **service public**¹ placées sous la responsabilité du Ministère des Solidarités et de la Santé et sont rattachées à des établissements de santé. Leurs équipes sont pluridisciplinaires (plus de 15 corps de métier représentés), essentiellement composées de professionnels de la santé mentale.

Leurs actions s'adressent à tout professionnel ou toute institution concernés par la problématique des violences sexuelles, notamment dans les champs suivants : Santé, Justice, Socio-Educatif, Education Nationale, Formation, Enseignement supérieur, Sécurité publique...

¹ issues de la Circulaire DHOS/DGS/O2/6C no 2006-168 du 13 avril 2006 relative à la prise en charge des auteurs de violences sexuelles et à la création des centres ressources interrégionaux et de la Circulaire DHOS/F2/F3/F1/DSS/A1/2008/264 qui a régionalisé les CRIAVS.

Leurs missions sont les suivantes :



❖ **FORMATION**

Impulser la formation initiale et développer la formation continue auprès de tous les professionnels impliqués dans la prise en charge des auteurs de violences sexuelles.



❖ **RECHERCHE**

Encourager, favoriser, initier le développement de nouvelles recherches et réflexions sur l'amélioration de l'évaluation, des traitements, et des suivis des auteurs de violences sexuelles.



❖ **PREVENTION**

Participer au développement des principes et actions de prévention des violences sexuelles aux niveaux primaire, secondaire, et tertiaire.



❖ **ANIMATION DE RESEAU**

Animer le réseau Santé-Justice, recenser les ressources et les compétences régionales, dans l'objectif d'une collaboration étroite entre acteurs des champs santé, justice, et social.



❖ **ESPACE EXPERT**

Fournir un espace de réflexion et d'élaboration autour des difficultés inhérentes aux pratiques professionnelles des intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles.



❖ **DOCUMENTATION**

Mise à disposition des documents de références, des avancées de la recherche, et de l'évolution des connaissances.

Chacune de ces missions est mise en œuvre au niveau local en fonction des besoins et ressources spécifiques de chaque territoire. La mise en commun de ces actions au niveau national à travers la Fédération française des CRIAVS permet ainsi un enrichissement mutuel et le déploiement de dispositifs au niveau national.

- ❖ le soutien et la coordination des **actions de prévention** des violences sexuelles en particulier **auprès des mineurs**,
- ❖ le **développement des partenariats** institutionnels et des collaborations scientifiques nationaux et internationaux.

3.2 FONCTIONNEMENT

3.2.1 Bureau de la FFCRIAVS (2019-2022)

- ❖ Présidente : Dr. Anne-Hélène MONCANY, psychiatre (Midi-Pyrénées)
- ❖ Vice-président : Dr. Pierre HORRACH, psychiatre (Lorraine)
- ❖ Secrétaire : Ingrid BERTSCH, psychologue (Centre Val de Loire)
- ❖ Secrétaire adjoint : Baptiste ORIEZ, infirmier IDE (Lorraine)
- ❖ Trésorière : Nathalie CANALE, psychologue (Auvergne)
- ❖ Trésorière adjointe : Cécile MIELE, psychologue sexologue (Auvergne)

3.2.2 Conseil d'administration de la FFCRIAVS

Le CA est constitué d'un représentant de chaque CRIAVS. Chaque projet collectif est donc préalablement soumis au vote de tous.

3.2.3 Commissions spécifiques

La FFCRIAVS travaille par ailleurs par commission spécifique sur les thématiques prioritaires suivantes : documentation, formation, mineurs « auteurs de violences sexuelles », prévention, recherche.

3.2.4 Financement

Les revenus de la FFCRIAVS sont exclusivement issus des cotisations de chaque CRIAVS via leur établissement de santé de rattachement. Aucun autre fond public ou privé n'est actuellement perçu. L'ensemble des actions initiées par la FFCRIAVS sont gratuites pour les usagers.

7

3.3 PRINCIPAUX PROJETS REALISES

- ❖ **Audition publique « Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge »**³ (juin 2018, Ministère des Solidarités et de la Santé) : méthode de concertation et d'analyse scientifique définie et accompagnée par la Haute Autorité de Santé et ayant abouti à l'élaboration de 35 propositions par une commission indépendante présidée par Messieurs Jean-Marie Delarue et Charles Alezrah.
- ❖ **Congrès International Francophone sur l'Agression Sexuelle (CIFAS Montpellier 2019)**⁴ : plus de 800 congressistes de la francophonie réunis pour ce congrès accueillis tous les 2 ans alternativement en Amérique du Nord et en Europe.
- ❖ **ThéséAS** : 1^{ère} base de données documentaires sur les violences sexuelles avec plus de 10 000 références disponibles au prêt.

³ Promoteur : FFCRIAVS. Co-organisation : Association Française de Criminologie (AFC), Association Française de Psychiatrie Biologique et Neuropharmacologique (AFPBN), Association Française pour le Traitement des Violences Sexuelles (AFTVS), Association Interdisciplinaire post Universitaire de Sexologie (AIUS), Association Nationale des Juges de l'Application des Peines (ANJAP), Association Nationale des Psychiatres Experts Judiciaires (ANPEJ), Association des Psychiatres de secteur Infanto-juvéniles (API), Association pour la Recherche et le Traitement des Auteurs d'Agression Sexuelle (ARTAAS), Association des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire (ASPMP), Direction Générale de la Santé (DGS), Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), Fédération Française des Centres ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIAIVS), Fédération Française de Psychiatrie (FFP), Haute Autorité de la Santé (HAS), Santé publique France, Société française de psychologie.

⁴ Co-organisation de l'édition 2019 : FFCRIAVS, Association pour la Recherche et le Traitement des Auteurs d'Agression Sexuelle (ARTAAS), Association Interdisciplinaire post Universitaire de Sexologie (AIUS), Association Française pour le Traitement des Violences Sexuelles (AFTVS)

- ❖ **Journées Nationales des CRIAVS (8 éditions)** : journées d'étude thématiques annuelles décentralisées.
- ❖ **Réseau Ecoute et Orientation** : ensemble de CRIAVS souhaitant compléter leur action auprès des professionnels par une affiliation à une mission d'écoute et d'orientation des personnes symptomatiques (fantômes et/ou des comportements) sexuels problématiques, en lien avec les violences sexuelles, dans des situations judiciairisées ou non.
- ❖ **Etude ELIS (2018)** : étude multicentrique conjointe avec l'ONDRP consistant à réaliser une évaluation du dispositif d'injonction de soins, 20 ans après sa création.
- ❖ **Collection « Les Mémentos de la FFCRIAVS »** : collection de plaquettes de vulgarisation de concepts, notions, et/ou dispositifs complexes en lien à la prise en charge des violences sexuelles, à destination des professionnels.



3.4 PRINCIPAUX PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- ❖ Ecole Nationale de la Magistrature (ENM)
- ❖ Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ)
- ❖ France victime
- ❖ Association for the Treatment of Sexual Abusers (ATSA)

3.5 CONTACT

- ❖ Secrétariat : contact@ffcriavs.org
- ❖ Contact presse / communication : Cécile MIELE : cmiele@chu-clermontferrand.fr / @CecileMiele / 06 62 19 04 22

En savoir plus : ffcriavs.org

